





ZONE DE DISTRIBUTION : ST MARTIN D'ENTRAUNES CHEYLAN

2024

Cette eau a fait l'objet de contaminations bactériologiques ponctuelles. L'eau de ce réseau présente des fragilités. L'eau est conforme pour les autres paramètres toxiques et indésirables.

Conclusion sanitaire

Afin que ce bilan de qualité soit représentatif, il prend en compte les années 2023 et 2024 A noter qu'en 2024, 100% des analyses sont conformes.

B: Eau de qualité convenable

A: Eau de bonne qualité

- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE CHEYLAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 106 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES). Le responsable des installations est : « REAAM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REAAM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Anomalies régulières

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 91 % Valeur maxi: 8 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est

0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà

de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 0,26 mg/L Valeur maxi: 0,52 mg/L

Nombre de prélèvements : 1

Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 209 Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 14,8 °f Valeur maxi: 15,5 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2025

UDI 006000009





ZONE DE DISTRIBUTION : ST MARTIN D'E. PRA PELET

Conclusion sanitaire

2024

Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

- A: Eau de bonne qualité
- B: Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DES DEMOISELLES, SOURCE TREMOURIER. L'eau qui l'alimente est d'origine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES). Le responsable des installations est : « REAAM »

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REAAM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2022, 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,86 mg/L Valeur maxi: 0,86 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Pas de données disponibles

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi: 0,28 NFU

SOMME DE 20 PFAS

Très bonne qualité

Les "PFAS" désignent différentes substances d'origine industrielle et utilisées dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés perfluorés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0 microgramme/L Valeur maxi: 0 microgramme/L



l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Retrouver les résultats des analyses de

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 9,53 °f Valeur maxi: 9,53 °f

Édité le 14/05/2025 UDI 006000010

2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : ST MARTIN D'ENTRAUNES SUSSIS

Conclusion sanitaire Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact.

distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb. L'eau

A: Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE PRA CLARON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 30 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES). Le responsable des installations est : « REAAM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REAAM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 15 Conformité: 93 % Valeur maxi: 1 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 0,85 mg/L Valeur maxi: 0,88 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 8 Conformité: 87 % Valeur maxi: 2 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau douce

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 9,89 °f Valeur maxi: 10,7 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 1 Valeur movenne: 4 Valeur maxi: 4

Édité le 14/05/2025

UDI 006000863







ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTIN D'ENTRAUNES VILLARD

Conclusion sanitaire A: Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable 2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DU VILLARD. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES). Le responsable des installations est : « REAAM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REAAM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE Bonne qualité Nombre de prélèvements : 11 Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Conformité: 90 % Absence exigée. Valeur maxi: 1 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,54 mg/L Valeur maxi: 0,54 mg/L

Très bonne qualité

Pas de données disponibles

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

peut être consommée sans risque pour la santé

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

Quelques conseils



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi: 0,43 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau dure

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 26,1 °f Valeur maxi: 26,1 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2025

UDI 006004928







ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTIN D'ENTRAUNES CLOT

Conclusion sanitaire A: Eau de bonne qualité B: Eau de qualité convenable 2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : C

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DU VILLARD. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 personnes sur 1 commune (SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES). Le responsable des installations est : « REAAM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REAAM » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Conformité: 100 % Absence exigée. Valeur maxi: 0 n/100 ml Années prises en compte: 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 0,373 mg/L Valeur maxi: 0,59 mg/L

Très bonne qualité

Très bonne qualité

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de prélèvements : 5

Conformité : 100 %

Valeur maxi: 1,7 NFU

Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Très bonne qualité

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en

suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un

maximum de 1 NFU.

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau dure

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 24,2 °f Valeur maxi: 25,2 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2025 UDI 006004930